

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Literie fournie par l'élève :

Tout élève inscrit à l'internat doit avoir son trousseau complet chaque semaine, soit :

- 1 cadenas avec doubles clés
- des cintres
- 1 couverture ou couette supplémentaire si besoin
- 1 paire de pantoufles ou chaussons
- 1 nécessaire de toilette
- des affaires de rechange propres
- 1 paire de draps ou housse de couette (dessus et dessous : lit de 90)
- 1 taie de traversin



Les sacs de couchage ne sont pas autorisés. L'élève qui n'aurait pas de draps se verra refuser l'accès à l'internat. La literie doit être rapportée au domicile et lavée régulièrement.

Les aérosols « sprays » sont interdits à l'internat pour des raisons de sécurité (ex : déodorant, laque...). Ils seront systématiquement confisqués en cas de non-respect de cette consigne.

Literie fournie par l'établissement :

- 1 housse à matelas
- 1 alèse
- 1 traversin avec enveloppe
- 1 couverture
- 1 dessus de lit



L'élève est responsable de la literie qui lui est prêtée. Avant son départ définitif de l'internat, il sera tenu de restituer sa literie à la lingerie dans le même état que lorsqu'elle lui a été prêtée.

Toute perte ou dégradation entraînera une participation financière de la famille.

Ligne téléphonique directe CPE
(17h45-21h00) : 05.49.64.93.65

Adresse e-mail directe CPE :
scolarite.lp-lesgrippeaux@ac-poitiers.fr

Lycée Professionnel Les Grippeaux

1 rue Edouard Herriot - CS 80139

79204 PARTHENAY Cedex

0549640740-0549952057

ce.0790090u@ac-poitiers.fr

www.lyceegrippeaux.fr

